

Déménagements : 5 entreprises à La Réunion sanctionnées pour entente

Publié le 23 mars 2020

Aux termes des investigations menées à la suite d'une enquête de la DGCCRF,, l'Autorité sanctionne les sociétés (AGS Réunion solidairement avec Mobilitas, A.T. Océan Indien, DEM Austral solidairement avec TTDI, Transdem et T2M) à hauteur de 462 000 € pour avoir faussé la concurrence en établissant des devis de complaisance concernant les déménagements de militaires au départ de La Réunion. Deux sociétés de déménagement (Cheung Déménagements et DLD Déménagements Transports), membres de l'entente mais en difficultés financières n'ont pas été sanctionnées.

● LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE À LA RÉUNION

Autorité
de la concurrence

Plus de 660 000 € de sanctions depuis le début de l'année 2020

Déménagements

5 sociétés sanctionnées
pour entente

462 000 €

Décision n° 20-D-05 du 23 mars 2020

Contrats d'assurance décès

La Mutualité de La Réunion sanctionnée
pour non-respect d'engagements

200 000 €

Décision n° 20-D-03 du 20 février 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 23 mars 2020

[Lire le communiqué](#)